



Déclaration des performances

Bois massif « PT » / SB / 02

1. Bois de structure à section rectangulaire classé selon sa résistance mécanique :

Epicea (PCAB), Sapin (ABLA), Pin (PNSY), Mélèze (LADC), Douglas (PSMN), combinaison de bois d'épicéa / sapin (CMAP) ou une combinaison de types de bois d'épicéa / sapin / pin (WPPA). Bois traité contre les attaques biologiques ("PT")

2. N° de types de lot ou de série ou tout autre identifiant pour l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 RPC :

Référence du lot cf. BL ou facture.

3. Utilisation conforme de la construction conformément à la spécification technique harmonisée :

Bois apte à un usage en construction et pour la fabrication de ponts

4. Nom, raison sociale ou la marque et l'adresse du fabricant en vertu de l'article 11, paragraphe 5 RPC :

**Schilliger Bois SAS
Zone Industrielle et Portuaire
68600 Volgelsheim
France**

5. Tâches de l'article 12, paragraphe 2, représentant RPC :

Sans objet

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance de la performance 2+

7. Si la construction d'une norme harmonisée est réglementée :

L'organisme notifié [FCBA - n ° 0380] - a effectué l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de production en usine et effectue la surveillance continue, l'évaluation et l'évaluation du contrôle de production en usine, et un certificat de conformité avec le certificat de conformité n ° 0380-CPR-4146 délivré CE .

8. Si la construction est contrôlée par une évaluation technique européenne :

Sans objet



9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances				Spécification technique harmonisée																																								
Module d'élasticité (moyen)	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2">Classe Espèce</th> <th>C18</th> <th>C24</th> <th>C30</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Epicea</td> <td>PCAB</td> <td>ST-III</td> <td>ST-II</td> <td>ST-I</td> </tr> <tr> <td>Sapin</td> <td>ABAL</td> <td>ST-III</td> <td>ST-II</td> <td>ST-I</td> </tr> <tr> <td>Pin</td> <td>PNSY</td> <td>ST-III</td> <td>ST-II</td> <td>ST-I</td> </tr> <tr> <td>Melèze</td> <td>LADC</td> <td>ST-III</td> <td>ST-II</td> <td>ST-I=C27</td> </tr> <tr> <td>Douglas</td> <td>PSMN</td> <td>ST-III</td> <td>ST-II</td> <td>ST-I</td> </tr> <tr> <td>Sapin / Epicea</td> <td>WPCA</td> <td>ST-III</td> <td>ST-II</td> <td>ST-I</td> </tr> <tr> <td>Sapin / Epicea / Pin</td> <td>WPPA</td> <td>ST-III</td> <td>ST-II</td> <td>ST-I</td> </tr> </tbody> </table>				Classe Espèce		C18	C24	C30	Epicea	PCAB	ST-III	ST-II	ST-I	Sapin	ABAL	ST-III	ST-II	ST-I	Pin	PNSY	ST-III	ST-II	ST-I	Melèze	LADC	ST-III	ST-II	ST-I=C27	Douglas	PSMN	ST-III	ST-II	ST-I	Sapin / Epicea	WPCA	ST-III	ST-II	ST-I	Sapin / Epicea / Pin	WPPA	ST-III	ST-II	ST-I	EN 14081:2011
Classe Espèce							C18	C24	C30																																				
		Epicea	PCAB	ST-III	ST-II	ST-I																																							
Sapin	ABAL	ST-III	ST-II	ST-I																																									
Pin	PNSY	ST-III	ST-II	ST-I																																									
Melèze	LADC	ST-III	ST-II	ST-I=C27																																									
Douglas	PSMN	ST-III	ST-II	ST-I																																									
Sapin / Epicea	WPCA	ST-III	ST-II	ST-I																																									
Sapin / Epicea / Pin	WPPA	ST-III	ST-II	ST-I																																									
Résistance à la flexion																																													
Résistance à la compression																																													
Résistance à la traction																																													
Résistance au cisaillement	Classes de résistance selon la norme EN 338 triés par NF B 52-001 ou DIN 4074-1 et affectées à la classe de résistance selon la norme EN1912. L'affectation aux classes de résistance du bois livré est énumérée dans les documents d'accompagnement. Les dimensions de chaque produit peuvent être trouvées dans les documents d'accompagnement.																																												
Réaction au feu	D-s2, d0 selon la norme EN 14081, annexe C																																												
Dégagement de substances dangereuses	NPD																																												
Durabilité	"PT" (bois traité conformément à la norme EN 15228)																																												
Bois traité contre les attaques biologiques	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de traitement</th> <th>Trempage court</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Type de stabilisateur</td> <td> SARPECO 9-PLUS <i>N° produit : 101055600000000</i> Berkem SA Sarpap & Cecil Industrie Le marais Ouest F-24680 Gardonne www.sarpap-cecil.com Données sécurité : Version: N°2 / Révision N°4 avec date d'émission le 05.10.2015 Certifié CTB P+ & EXCELL PLUS </td> </tr> <tr> <td>Classe de pénétration</td> <td>NP1</td> </tr> <tr> <td>Quantité imprégnée</td> <td>6,5 g/m² (classes d'emploi 1 à 3.1)</td> </tr> <tr> <td>Cibles</td> <td>Prévention contre les attaques de champignons et d'insectes</td> </tr> </tbody> </table>				Type de traitement	Trempage court	Type de stabilisateur	SARPECO 9-PLUS <i>N° produit : 101055600000000</i> Berkem SA Sarpap & Cecil Industrie Le marais Ouest F-24680 Gardonne www.sarpap-cecil.com Données sécurité : Version: N°2 / Révision N°4 avec date d'émission le 05.10.2015 Certifié CTB P+ & EXCELL PLUS	Classe de pénétration	NP1	Quantité imprégnée	6,5 g/m ² (classes d'emploi 1 à 3.1)	Cibles	Prévention contre les attaques de champignons et d'insectes																															
Type de traitement	Trempage court																																												
Type de stabilisateur	SARPECO 9-PLUS <i>N° produit : 101055600000000</i> Berkem SA Sarpap & Cecil Industrie Le marais Ouest F-24680 Gardonne www.sarpap-cecil.com Données sécurité : Version: N°2 / Révision N°4 avec date d'émission le 05.10.2015 Certifié CTB P+ & EXCELL PLUS																																												
Classe de pénétration	NP1																																												
Quantité imprégnée	6,5 g/m ² (classes d'emploi 1 à 3.1)																																												
Cibles	Prévention contre les attaques de champignons et d'insectes																																												

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont en conformité avec les performances déclarées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé au nom du fabricant:

Ernest Schilliger, Membre du Conseil
 Volgelsheim, 18.04.2016